



Paroles mourides : Bamba, père et fils

AU Sénégal, les marabouts sont considérés comme des « maîtres de la parole ». Certains d'entre eux sont des écrivains de langue arabe, et leurs poèmes sont souvent psalmodiés lors des très populaires séances de chants religieux qui durent toute la nuit. Ces textes sont également diffusés sous la forme de petits opuscules vendus à un prix modique dans les librairies-boutiques spécialisées ou sur les marchés. Quelques-uns, de plus en plus nombreux, sont accompagnés d'une traduction française. Le renouveau actuel de l'islam et les progrès de l'enseignement arabe (et français...) expliquent le succès croissant de ces œuvres qui sortent ainsi du cercle restreint des lettrés. La parole des marabouts s'exprime aussi dans les très nombreux discours qu'ils prononcent lors des grandes occasions, et notamment lors des fêtes musulmanes. La radio et la télévision retransmettent fréquemment ces sermons qui sont écoutés avec une attention soutenue par tous les fidèles qui en attendent recommandations et directives. Mais la popularité de ces discours tient aussi au fait qu'ils sont souvent dits dans un wolof remarquable qui contraste avec la pauvreté du style de ceux des responsables politiques ou des fonctionnaires qui utilisent cette langue. Ces sermons traduisent aussi, beaucoup mieux en tous les cas, là encore, que les discours des élites occidentalisées, de style bureaucratique et sentencieux, toute une philosophie wolof qui reste profondément enracinée dans les mentalités des « gens ordinaires ». En un sens, on peut dire que ces textes oraux portent l'affirmation d'une identité dont ils sont l'une des expressions les plus appréciées. On retrouve également cette vision du monde dans les relations orales que les marabouts entretiennent avec les membres de l'administration et du gouvernement. Toute une culture politique y apparaît où se mêlent étrangement politesse musulmane, méfiance soufie à l'égard du pouvoir, rondeur du notable local, et bon sens paysan.

Nous livrons ici des exemples de ces trois genres de la parole maraboutique qui constituent autant de modalités d'un discours musulman qui a une structure et une force propres qui n'ont guère été prises en compte dans la plupart des études existantes. Par commodité, ainsi que par souci de montrer la continuité de ce discours, nous nous sommes limités à des textes mourides en donnant successivement la parole au fondateur de la confrérie, Amadou Bamba, puis, plus longuement, à l'un de ses fils, actuel khalife général de la « voie », Abdou Lahat M'Backé.

LE « POÈME DE LA FIN DES TEMPS » (AAXIRU ZAMAAN) DE CHEIKH AMADOU BAMBA

AMADOU Bamba (1850-1927) est sans doute le chef religieux le plus prestigieux qu'ait connu le Sénégal. A la fois mystique et porteur d'un message social, il a cristallisé les aspirations d'une population confrontée à la colonisation et à toutes les transformations qu'elle a provoquées. Il fut exilé par deux fois par les Français qui craignaient que le véritable culte dont il faisait l'objet n'entraînât une mobilisation politique de type messianique. Pourtant, Amadou Bamba s'est toujours présenté, quant à lui, plutôt comme un éducateur et un moralisateur, et non comme un mahdi. Son œuvre est un témoignage de ce choix. Elle se compose de poèmes en langue arabe dont certains ont plusieurs milliers de vers, et dont beaucoup sont chantés lors des réunions nocturnes mourides organisées par les cercles de fidèles (daa'ira). Ces poèmes sont des qasîda, des odes imprégnées d'élan mystiques et lyriques ; mais elles traduisent une préoccupation sociale constante. Ces œuvres ont été publiées dans des brochures, à Dakar pour la plupart, mais aussi à Tunis et à Casablanca. Elles ont fait l'objet d'études récentes, menées essentiellement par Fernand Dumont et Amar Samb (1).

Le Poème de la fin des temps dont nous reproduisons ici des extraits est l'une des plus célèbres des qasîda du fondateur du mouridisme, certainement parce que, comme le note F. Dumont, ces vers « ont une puissance extraordinaire » et qu'« ils ont, aujourd'hui, une grande résonance ». Plutôt que de donner une traduction minutieuse de cette qasîda, nous avons préféré livrer au lecteur celle de Papa K. Seck qui est actuellement directement accessible au public sénégalais dans un opuscule ronéotypé, malgré ses approximations et, peut-être, ses contresens. Dans sa présentation, le traducteur note : « Si aujourd'hui nous nous vantons d'être fiers de notre couleur noire, c'est à lui (Amadou Bamba) que nous le devons, lui qui, en tout temps et en toute circonstance a tenu à respecter et à faire respecter les valeurs civilisatrices du peuple noir... »

(1) F. Dumont, *La pensée religieuse de Amadou Bamba*, Dakar/Abidjan, Les Nouvelles éditions africaines, 1975 ; A. Samb, *Essai sur la contribution du Sénégal à la littérature d'expression arabe*, Dakar, I.F.A.N., 1972.

Sachez, chers frères, que vous vous trouvez à la fin du monde.
 Nous voyons les signes qui annoncent l'approche de la fin.
 Tout homme lucide devra se conformer à ces recommandations.
 Car cette époque est la pire de toutes.
 Car les péchés sont nombreux dans tous les pays.
 Les maladies et les épidémies sont nombreuses.
 Les mortalités également plus accentuées.
 L'ignorance persiste dans la trahison
 Et la fidélité tend à disparaître.
 Le manque de respect est fréquent chez les filles
 Comme il l'est chez les enfants.
 Il est constant de voir des hypocrites et des gens mauvais.
 Ainsi l'on honore le riche et l'on sous-estime le marabout.
 Comme on honore l'écart et sous-estime les alim (*sic*)*.
 Cette époque est une époque où l'on doit rester en silence.
 C'est une époque où l'on doit rester constamment chez soi.
 C'est également une époque où l'on doit se contenter de ce qu'on a
 tout en restant silencieux.
 C'est une époque où il faut vraiment s'isoler ou s'enfuir
 vers les pierres ou vers les housses (*sic*)**.
 C'est également l'époque où nombreux sont ceux qui s'orientent
 vers les Blancs.
 Bon Dieu a maudit à ceux-ci.
 Maudits soient les tous Blancs
 Au nom de ceux qui vont à La Mecque et qui méditent sur la tombe
 du Prophète.
 Maudits soient tous les Juifs
 Aux noms de Noë, Salin et Hod (ce sont tous les Prophètes).
 Maudits soient les animistes
 Au nom du grand-père de notre vénéré Cheikh Sanoussi.
 Maudits soient tous les incroyants
 Au nom du Prophète (Mohamed) éclairé.
 Des châtiments seront aux riches incroyants dont les propriétés égare-
 ront dans les mauvaises destinées.
 Des châtiments seront à celui qui va vers l'ennemi
 Car sa marche sera remplie de péchés.
 Que la pire malédiction ira aux Blancs dont leur demeure sera
 l'enfer.
 Celui qui se dirige vers les incroyants sans qu'il soit obligé
 Pour avoir du Dieu, ou faveur ou chercher d'aide
 Celui-là aura la grande colère, le mépris de Dieu et du Prophète
 Mohamed
 Sans aucun doute.
 Fuyez les incroyants et les ennemis, le désir, le plaisir et Satan.
 Méfiez-vous beaucoup de ce qui est prohibé et attachez-vous aux
 pratiques
 Qui vous mènent à Dieu.

* Le même vers est traduit de la façon suivante par F. Dumont : « L'ignorant a le pas sur le lettré », *op. cit.*, p. 331.

** Traduction de F. Dumont : « C'est aussi le temps de la solitude, au milieu des montagnes et des déserts. »

LE KHALIFE GÉNÉRAL ET LA DÉFENSE DE TOUBA, REMPART DE LA FOI

ABDOU Lahat M'Backé, qui dirige les mourides depuis 1968, est le troisième fils d'Amadou Bamba. Il est connu pour sa grande rigueur morale et s'est appliqué à dégager la confrérie des liens de dépendance, jugés trop étroits, que celle-ci entretenait auparavant avec le gouvernement, sans pour autant partir ouvertement en guerre contre lui. Il ne fait pas de doute que, pour le khalife, c'est l'islam et non « la politique » qui peut assurer la dignité et le salut de l'homme : « Nous autres mourides, déclarait-il lors du magal (pèlerinage annuel de la confrérie) de 1973, nous vivons dans une concession, nos vies sont régies par les enseignements d'Amadou Bamba, par le travail et la prière. Au-delà de cet enclos nous apercevons Satan et toutes ses œuvres. » Les deux textes qui suivent traitent de Touba, la capitale de la confrérie, fondée par Amadou Bamba. Le khalife y fait obligation aux fidèles (taalibe) d'adopter dans cette ville une conduite exemplaire, respectueuse des pratiques sociales musulmanes. C'est que, à ses yeux, cette Mekke du mouridisme doit être la citadelle du Bien et de la Loi dans une société dont il dénonce régulièrement les errements et les dérèglements. L'insistance du khalife est d'autant plus grande que cette ville sainte et ses environs sont aussi, paradoxalement, un haut lieu de la contrebande, de la drogue, de l'alcoolisme et du jeu, que favorisent les très importants rassemblements humains qui s'y concentrent, en particulier lors du magal. On notera que le khalife précise que c'est désormais la gendarmerie qui est chargée de faire respecter la loi musulmane dans sa cité.

I : DISCOURS DE SERIGNE ABDUL AHAD A L'OCCASION DE LA FÊTE DE TABASKI (1980)*

Que le salut et la paix soient sur vous, frères taalibés.

A l'occasion de ce jour si solennel, je reviens une fois de plus vous présenter mes vœux et mes excuses (si j'étais passible de vos griefs).

A cet effet, je voudrais attirer votre aimable attention sur les deux sujets suivants :

* Tabaski : l'Aïd al Kabir, commémoration du sacrifice d'Abraham.

- le premier consiste à témoigner notre gratitude devant un bienfait ;
- le second est relatif à cette ville (Touba).

Notre gratitude est plus que légitime, car lors de notre récente entrevue, datant aujourd'hui de plus de deux mois (deux mois 10 jours exactement), le pays, alors profondément éprouvé et jeté dans la plus vive alarme, reçut à la fin l'assistance, laquelle n'était escomptée dans aucune autre direction hormis celle de Dieu, et ce, sans aucun ennui.

Si cet hivernage n'a pas répondu à toutes nos espérances, il n'en a pas moins satisfait la plupart.

Donc, c'est à bon droit que nous aurons à manifester notre reconnaissance, car c'est la consécration de la gratitude qui a seule vocation à faire perdurer et prospérer.

Et cette consécration a pour objet l'acquiescement de l'obligation de l'aumône légale (La Zakat) qui pèse normalement sur chacun de nous ; consacrons-nous-y, nous en purifierons notre patrimoine, assurerons son expansion, et aussi contribuerons-nous ainsi à notre propre sauvegarde.

Abordons maintenant le sujet relatif à la ville :

S'agissant de cette ville, comme il est mentionné dans l'Écriture : (*« Qui magnifie le temple sacré se crée un bien auprès de Dieu »*). Le Très-Haut n'a certes pas voulu signifier que celui qui magnifie le temple sacré contribuerait à le réhausser, ni que celui qui manque de la magnifier devrait aboutir à en compromettre l'honneur ; en vérité, il a annoncé que *« celui qui l'honore, cela lui sera plus profitable »*, d'autant plus que le bien ne saurait guère fructifier ailleurs mieux que dans le Chemin de Dieu.

Vous conviendrez certes avec moi que, si lors de son arrivée, le fondateur de la ville n'a pas manqué de la déblayer, il a tout d'abord eu à déclarer :

« Je rends grâce à celui, qui, par considération pour le pays vers lequel il m'a dirigé, a rendu vain tous mes obstacles. »

Par la suite, il donna comme nom à cette ville : **TOUBA**, enfin complétant sa déclaration par cette précision non équivoque : *« DIEU L'A PRÉSERVÉE »*.

Ainsi n'a-t-il donc pas annoncé la préservation de la ville comme une promesse de DIEU, mais comme un fait déjà acquis ; et quoi qu'on en pense, c'est cela la stricte réalité.

Par conséquent, — **TOUBA** restant notre ultime patrimoine — nous devons, quant à nous, souhaiter y passer tout notre séjour terrestre, y terminer notre existence et enfin y ressusciter pour la vie future. Et il est certain que ceux à qui la faveur d'être résident de la ville n'a pas été accordée, nourrissent ardemment l'espoir d'y être ensevelis et d'y ressusciter.

Dès lors, il s'avère indispensable d'observer dans cette ville une conduite digne ; et on doit être en droit de l'attendre de chacun.

Et personne — s'il est sensé — ne doit se conduire de manière frivole et insouciant en direction du lieu où il a établi sa voie de salut ; quant à l'illécéité, je l'exclus de mon propos.

Et je jure que je ne ménagerai aucun effort pour la sauvegarde de cette ville, encore que l'ordre que souhaitait y voir observé son fondateur demeure des plus salutaires :

(Coran, Sourate 29, v. 69.)

« Nous dirigeons assurément dans nos sentiers ceux qui combattent pour notre cause, et, en vérité Dieu est avec ceux qui font le bien. »

Et je n'apprendrais à personne que pour nous, le plus grand profit réside dans notre attachement total et soutenu aux directives du fondateur :

(Coran, Sourate 6, v. 82.)

« Ceux qui croient et n'affublent point leur foi d'injustice, ceux-là jouissent de la sécurité et sont dans la bonne direction. »

Que ceux qui, nourrissant des résolutions contraires ou s'étant réfugiés dans la ville dans des desseins coupables, ne doutent point qu'ils rencontreront l'épreuve :

(Coran, Sourate 33, v. 60, 61.)

« Certes, si les hypocrites, ceux dont le cœur est atteint d'une maladie et les alarmistes de la Cité, ne renoncent pas (à leur comportement scandaleux) nous t'inviterons à sévir contre eux et ils ne demeureront que peu de temps en ton voisinage, excepté un très petit nombre.

Ils sont maudits, où qu'ils soient acculés, ils seront capturés et tués sans pitié. »

Voilà en quoi consistait le thème d'aujourd'hui.

Une prochaine entrevue sera, je l'espère, l'occasion de plus amples développements, le temps pressant.

Je vous remercie et veuillez m'excuser.

II : RECOMMANDATIONS DE SERIGNE ABDOUL AHAD MBACKÉ RELATIVES A LA SAUVEGARDE DE LA VILLE DE TOUBA (SEPTEMBRE 1980)

Que le salut, la miséricorde et la bénédiction de Dieu (exalté soit-il) soient sur vous

A vous frères talibés

A vous habitants de la ville de Touba

Je reviens en vous renouvelant mes salutations et mes remerciements, vous rappeler quelques recommandations relatives à notre ville sainte : TOUBA, recommandations

— vers une meilleure considération de la ville,

— vers une plus grande diligence dans l'observance de toute règle conforme à son statut.

Vous conviendrez certes avec moi que le fondateur de cette ville, lors de la fondation, a vite fait de se démarquer des lieux gagnés par le tumulte du monde, pour venir camper en plein cœur de l'inconnu.

Et personne ne conteste le fait que ne s'étendait dans ce désert d'alors que la forêt, habitée uniquement de bêtes, forêt qu'il fit défricher d'un bout à l'autre, y fondant sa ville qu'il baptisa du nom si béni de TOUBA.

Le choix d'un tel milieu démontre ainsi que le fondateur n'avait eu pour unique préoccupation que de préserver la ville de pratiques abhorrées de Dieu et de son Prophète, et susceptibles de corrompre les mœurs.

Je vous exhorte donc à témoigner à cette ville tous les égards qu'elle mérite et à redoubler de soins et de vigilance à son endroit.

— Que toute personne s'interdise d'y commettre une action illicite.

— Que toute personne s'interdise d'y violer les prescriptions divines.

Je viens vous rappeler encore les interdictions contre lesquelles je vous avais déjà mis en garde,

à savoir :

— la consommation de boissons alcoolisées,

— la pratique de stupéfiants (drogue),

— l'usage d'instruments de tam-tam (tels le tama et le sabar),

— l'organisation de danse (bal et musique),

— la pratique de jeux de cartes.

Je vous prends à témoin que cette présente mise en garde ne constitue, en réalité, qu'un rappel de ce que je vous avais déjà recommandé dans le passé et j'y reviens encore ici.

Dorénavant, je compte passer outre aux simples recommandations, car mon rôle, vis-à-vis de cette ville, consiste sûrement à veiller au respect de son bon ordre tant social que moral.

Et tant qu'il me restera souffle de vie, je ne cesserai de réprover et de m'opposer énergiquement à tout ce qu'a toujours tenu en opprobre le fondateur de cette ville.

De même, je compte continuer à soutenir avec vigueur la lutte qu'il a toujours menée pour y maintenir un certain ordre.

Que les transgresseurs récidivistes s'attendent à encourir dans l'immédiat, la sanction appropriée.

Et je jure que rien ne saurait entamer ma résolution

J'attire tout de suite l'attention des esprits séditieux sur le fait que le châtement prévu ne relève nullement de l'ordre spirituel, mais plutôt de l'ordre matériel, car l'exécution de la sanction est désormais confiée à la gendarmerie, commise à l'arrestation de tout coupable en vue de son incarcération.

Une fois de plus, je tiens à vous avertir que je ne compte transiger en rien dans une cause que j'estime à si haut prix car je veux qu'il soit évident à tous que cet avertissement n'est réitéré ici que dans le dessein de vous ménager et de vous éviter une éventuelle disgrâce.

Et si malgré mes avertissements, quelque réfractaire nourrissait le dessein de désobéir à l'une des prohibitions précitées, et viendrait-il à consommer sa résolution, qu'il ne doute pas alors qu'une prompt réaction s'en suivrait à l'instant même.

C'est de cela seulement que je voulais vous instruire.

Je vous certifie — et Dieu m'est témoin — que celui qui persisterait dans une attitude contraire à l'ordre souhaité par le fondateur de la ville, se verrait frapper sans délai du châtement requis.

Car en fondant cette ville, le fondateur n'était motivé que par la volonté d'y réaliser et d'y sauvegarder tous les desseins du Très-Haut.

« *Nous n'avons pas créé le ciel, la terre et tout ce qui est entre eux pour nous divertir.* »

« *Si nous avions voulu nous divertir, Nous aurions trouvé des divertissements à notre portée, si Nous avions voulu le faire absolument, (Coran, Sourate 21, v. 15, 16).* »

Je ne peux vous transmettre à travers ce message que le code de vie que j'ai toujours souhaité partager avec vous.

Encore une fois, à l'adresse de quiconque tenterait de commettre quelque action réprouvée, qu'il sache que mon rôle, à moi, reste et demeure la sauvegarde de la voie du Salut.

« *... Je ne veux que vous corriger autant que je le puis ; ma seule assistance me vient de Dieu c'est en Lui que j'ai mis ma confiance et c'est à Lui que je retournerai (Coran, Sourate 11, v. 87).* »

WASSALAAM

Publicité

Éditions A. Pedone
13, rue Soufflot, 75005 Paris — Tél. : 354.05.97

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX

série : AFRIQUE NOIRE

- | | |
|--|-------------|
| n° 11 — Ch. Coulon : LE MARABOUT ET LE PRINCE
(Islam et pouvoir au Sénégal) | 120 F H. T. |
| n° 10 — Inst. Ch.-de Gaulle : LA POLITIQUE AFRICAINE
DU GÉNÉRAL DE GAULLE | 120 F H. T. |
| n° 9 — LES ENTREPRISES PUBLIQUES EN AFRIQUE NOIRE | 100 F H. T. |
| n° 8 — AUX URNES L'AFRIQUE — Élections et pouvoirs
en Afrique Noire | 65 F H. T. |
| n° 7 — D. Lavroff : LES SYSTÈMES CONSTITUTIONNELS
EN AFRIQUE NOIRE — Les États francophones | 100 F H. T. |
| n° 5 — AUTONOMIE LOCALE ET INTÉGRATION
NATIONALE AU SÉNÉGAL | 40 F H. T. |
| n° 4 — Pommier : CINÉMA ET DÉVELOPPEMENT EN
AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE | 45 F H. T. |

Catalogue expédié sur demande.

LE KHALIFE, LE PRÉSIDENT ET LES PAYSANS

ON sait que le mouridisme a une implantation ancienne en milieu rural et qu'il a donné une impulsion décisive à la culture de l'arachide. C'est ce qui explique que le gouvernement traite les marabouts mourides en véritables leaders agricoles et que ceux-ci se sont érigés en véritables porte-parole des paysans, surtout depuis que l'arachide connaît une crise endémique. Cet aspect « syndical » de la confrérie apparaît nettement dans l'entrevue Senghor-Abdou Lahat du 22 juin 1980, dont le quotidien *Le Soleil* a donné, le lendemain, le compte-rendu suivant.

Le dialogue entre les deux hommes a porté sur les problèmes du monde rural sénégalais. Le chef de l'État a écouté le khalife des mourides faire état des doléances des paysans avant d'y répondre en plaçant tout cela dans le contexte de la politique gouvernementale en direction du paysanat.

Le khalife : Je n'ai pas eu à le vérifier, mais si j'en crois ce qu'on me rapporte, les paysans sont fatigués. Ils comptent sur vous pour arriver à bout de leurs épreuves et ils vous font une entière confiance.

Le président de la République : Je vous remercie car je ne demande qu'à être tenu informé de leurs problèmes. Ce qui justifie ma politique de réforme de l'ONCAD dans le sens d'une plus grande responsabilisation des paysans au sein des coopératives.

Le khalife : Je ne peux rien pour vous, sinon vous mettre au courant des doléances du monde rural. Ma mission consiste à attirer votre attention sur ce qui me semble bon pour lui et à vous demander de renoncer à tout ce qui n'est pas conforme à ses intérêts.

Le président : C'est pour satisfaire ces désirs que des instructions ont été données, pour que des semences soient distribuées à tous, par l'intermédiaire des coopératives.

Le khalife : C'est sans doute une bonne initiative de votre part, mais je ne suis pas sûr que les résultats escomptés soient atteints. Mon sentiment est que les semences ont été utilisées à d'autres fins.

Le président : Je suis ici pour vous écouter et m'informer. Mon angoisse actuelle, c'est le phénomène de la désertification, qui entraîne la sécheresse et la misère. Ma politique est de réaliser dans les quarante ans à venir, treize barrages au Sénégal, pour vaincre l'avancée du désert, reverdir nos campagnes, mettre à la disposition des paysans sénégalais 500 000 ha de terres irriguées.

Le khalife : Quarante ans, c'est beaucoup. Les paysans ont besoin de manger et de boire, et encore une fois, ils comptent entièrement sur vous.

Le président : Merci de m'informer si objectivement. Mais je savais déjà les désirs du monde rural. A cette fin, j'ai fait déposer un projet de loi sur le code de l'eau car tout, ici au Sénégal, passe par la pleine maîtrise de l'eau. Notre salut dépend des barrages, des forages et des puits. A cet effet, je pars dès demain en Arabie Saoudite pour régler le problème du financement complémentaire de la réalisation desdits barrages. Mais si j'ai fixé

l'échéance des quarante ans, c'est pour vous dire qu'alors, tout notre programme hydraulique sera réalisé. Mais d'ores et déjà mon gouvernement et moi-même sommes attelés à leur exécution. Dès cette année, nous avons commencé la construction de trois barrages. Et nous ne nous arrêterons plus.

Je vais vous faire tenir les orientations de la politique générale du gouvernement en direction du monde rural. Je souhaiterais recevoir vos avis et vos suggestions.

Serigne Abdoul Lahad Mbacké dans cette conversation, a aussi évoqué la détention de peseurs et autres agents des coopératives arrêtés après la découverte de malversations à l'ONCAD. Le chef de l'État a répondu à ce sujet que ces agents-là tentaient de s'enrichir sur le dos des paysans et que même si cela ne lui faisait certainement pas plaisir, il lui fallait punir ces fautes. Le chef de l'État a enfin assuré le khalife des mourides qu'il lui rendra visite dès son retour des vacances pour examiner une nouvelle fois les problèmes du monde rural et essayer de leur trouver une issue heureuse.

(Montage réalisé par C. Coulon)

Publicité

ÉTUDES AFRICAINES EN EUROPE

2 tomes respectivement de 656 et 716 pages

coéditées par les Éditions Karthala et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, en collaboration avec l'A.E.L.I.A. (Association d'Études Linguistiques Interculturelles Africaines), l'I.A.I. (Institut Africain International) et le C.E.A. (Centre d'Études Africaines).

Un bilan et un inventaire des Études africaines à travers 12 pays européens : Allemagne fédérale, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

TOME 1 — Il contient une évaluation quantitative et qualitative de la recherche et de l'enseignement sur l'Afrique : histoire, sciences naturelles, ethnologie, géographie, littérature... Ce premier tome comporte également le répertoire de tous les centres travaillant sur l'Afrique, avec adresse, téléphone, liste des chercheurs pour tous les pays d'Europe, France exceptée.

TOME 2 — Centré sur la France, ce second tome comporte uniquement la partie « répertoire » des centres, institutions, groupes de recherche. A lui seul, ce tome — dont la réalisation a été assurée par le Centre d'Études Africaines de Paris — contient plusieurs milliers de noms de chercheurs et d'enseignants.

Présentant plusieurs centaines d'institutions et de centres avec leurs adresses, le nom des responsables, les moyens de travail et les ressources financières, recensant plusieurs milliers de noms de chercheurs, classés par discipline, ces deux tomes vont constituer un précieux instrument de travail, de liaison et de diffusion. Plusieurs index établis à partir des noms d'institutions, de chercheurs et de pays... en rendent l'utilisation fonctionnelle.

Les 2 tomes sont vendus ensemble au prix franco de 380 FF. Ils peuvent être commandés directement aux Éditions Karthala (22, bd Arago, 75013 Paris).